

Syndicat Autonome de la Fonction Publique Territoriale

COMITE NATIONAL 27 AOUT 2008 – SALON DE PROVENCE (13) Maison du Pavillon – Rue du Pavillon

Date de la convocation : 23 juillet 2008

Présents : Les membres du bureau national : Yolande RESTOUIN, Boris COLOMB, Joseph GEA, Thierry CAMILIERI, Bruno CHAMPION.

L'ensemble des délégués désignés par les UD et les structures locales

Excusés : Les délégués ayant donné procuration de vote + Hélène PROVENS, Jean-Claude GENESTE, Patrice JUNDT, Edith PASSONI.
(cf. ci-après).

Ouverture de la réunion à 9 heures par Yolande RESTOUIN, Secrétaire Générale Adjointe qui remercie les personnes présentes ainsi que Daniel CALENDINI et son équipe pour l'organisation de cette journée.

Avant d'aborder l'ordre du jour, elle demande que soit désigné un secrétaire de séance.

Bruno CHAMPION se propose.

Accepté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Elle procède ensuite à l'appel des délégués ayant été désignés par les UD ou par les structures locales conformément à l'article 17 des statuts du SAFPT qui précise que :

Le comité national est l'organe directeur du Syndicat Autonome.

Il est composé des membres désignés par les composantes définies à l'article 7 desdits statuts à raison de :

→ 2 représentants par syndicat départemental

→ 1 représentant par syndicat local lorsqu'il n'existe pas de syndicat départemental constitué.

Il se réunit au moins une fois par an sur convocation du secrétaire général ou à la demande du tiers de ses membres.

Le lieu et l'ordre du jour sont fixés par le bureau national, et communiqués aux composantes un mois franc à l'avance.

Les membres du bureau national sont membres de droit du comité national.

Lorsque le comité national se prononce par vote, le nombre de mandats est identique à celui défini à l'article 16 concernant les assemblées générales

Les délibérations et votes se font à la majorité relative des mandats présents ou représentés.

Les délégués désignés, présents ou représentés sont :

- SAFPT – UD 13 : Daniel CALENDINI et Serge RIMORINI
- SAFPT – UD 05 : Orietta MANENT et Alain CLEMENT
- SAFPT – UD 89 : Marcel ROBIN et Pierrette COURSON (absents, procuration donnée à Bruno CHAMPION)
- SAFPT – UL Blagnac (31) : Patrick GRANIER
- SAFPT – UD 84 : Roger BENOIT et Lucien GILS
- SAFPT – UD 83 : Bernard ARROUMEGA et Chris AUROIRE
- SAFPT – UL Privas (07) : Michel GIOANNI (Absent, procuration donnée à Yolande RESTOUIN)
- SAFPT – UL La Trinité (06) : Bernard DUHAUT
- SAFPT – UL Le Vigan (30) : Marie Pierre NONNY

Soit un total de 14 délégués

Sont absents et n'ont procédé à aucune désignation de délégués :

- SAFPT – UL Cannes : 1 personne
- SAFPT – UD 03 : 2 personnes
- SAFPT – UD 68 : 2 personnes
- SAFPT – UL Limeil Brévannes (94) : 1 personne
- SAFPT – UL Neussargues (15) : 1 personne

Soit un total de 7 délégués

Sont absents les membres du bureau national suivants :

→ Jean-Michel DAÜY qui ne s'est pas excusé, qui n'a pas donné procuration mais qui conteste la légalité de cette réunion. Yolande RESTOUIN, à la demande de certaines personnes présentes, résume, une nouvelle fois, les événements survenus au cours de ces dernières semaines (courriers et réunions). A la demande d'Hélène DELSANTO, elle évoque ensuite les difficultés d'ordre personnel que rencontre Jean Michel DAÜY et qui ont conduit les membres du bureau national à prendre une mesure conservatoire lors des travaux de Valence le 4 juin dernier. Yolande RESTOUIN insiste sur le fait que cette mesure conservatoire n'était pas une exclusion et ne s'accompagnait pas d'une demande de démission de la part de l'intéressé.

Joseph GEA précise alors, afin qu'aucun doute ne subsiste, que les membres du bureau national n'ont retiré provisoirement à Jean Michel DAÜY que son titre de Secrétaire Général en le laissant membre du bureau national. Il rappelle, à toutes fins utiles, que Jean Michel DAÜY s'était engagé à démissionner de ses fonctions au cas où son affaire personnelle nuirait au bon fonctionnement et à l'éthique de notre syndicat.

→ Jean-Claude GENESTE qui s'est excusé mais qui n'a pas donné procuration

→ Jean-Luc MOTTARD qui ne s'est pas excusé et qui n'a pas donné procuration. Il semblerait qu'il rejoint la FA FPT.

Soit un total de 3 membres du bureau national

Yolande RESTOUIN précise, au vu de ce qui précède, que le comité national est composé de 29 personnes. 19 étant présentes ou représentées, le comité national peut donc siéger valablement et en toute légalité, d'autant que plus du tiers de ses membres l'ont réclamé par écrit avant le 18 juillet 2008, date de la réunion du bureau national qui a uniquement décidé de la date et du lieu de réunion de cette instance.

Yolande RESTOUIN fait ensuite lecture des articles 18 et 26 des statuts SAFPT qui précise les attributions du Comité National :

Celui-ci :

- élit les membres du Bureau National
- désigne les membres de la commission des conflits
- désigne les membres des commissions nationales ainsi que les représentants du syndicat dans les instances de la FFP et les permanents syndicaux au plan national
- approuve et vote le budget présenté par le Bureau National
- a connaissance annuellement du compte-rendu des réviseurs ou commissaires aux comptes sur l'état de la comptabilité du Syndicat Autonome
- est tenu informé de l'activité syndicale nationale
- se prononce sur les rapports à soumettre aux assemblées générales
- décide de l'exclusion ou de la suspension des membres du Bureau National

L'ordre du jour est ensuite abordé :

1) Approbation du compte-rendu du comité national du 15 juin 2007 à Salon de Provence

Avant d'approuver ce compte-rendu, Yolande RESTOUIN explique pourquoi le comité national prévu lors de l'assemblée générale des 4, 5 et 6 juin 2008 n'a pu avoir lieu.

(non transmission des noms des délégués, des mandats afférents à chaque composante et des documents nécessaires au déroulement de ces instances).

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2) Exclusion du Bureau National

Les membres du Bureau National, réunis le 18 juillet 2008 ont, collégalement, décidé d'inscrire à l'ordre du jour du présent Comité National, la question de l'exclusion de Jean-Michel DAUY du Bureau National pour les motifs suivants :

- Adhésion directe au B.N.de Jean-Pierre CAVALLARO (article 7, 4° des Statuts)
- Non transmission au Trésorier National des factures et relances relatives au site internet national ayant eu pour conséquence la coupure de ce dernier
- Non paiement du solde des cotisations 2007 et des acomptes pour 2008 de l'UD 03
- Assemblée générale juin 2008 de Valence (non transmission des dossiers et pièces nécessaires à son bon déroulement, non communication du nombre de mandats, etc)
- Non prise en considération des directives émises par le bureau national et transmises par courrier recommandé en date du 7 juin 2008.
- Atteintes portées à l'image du S.A.F.P.T.

Jean Michel DAUY a été informé de cette procédure par courrier du 19 juillet 2008.

Précision concernant l'article 26 de nos statuts lui était faite, afin que comme tout responsable menacé d'exclusion, il puisse saisir préalablement à la date du 27 août 2008, la commission des conflits prévue à cet effet.

Dans ce courrier, nous l'informions également que la convocation concernant la réunion du Comité National lui serait communiquée dans les délais impartis et nous réitérions les termes de notre courrier du 4 juin 2008 de ne plus utiliser le titre de secrétaire général national et de ne plus engager aucune dépense en tant que tel.

Ce courrier daté du 18 juillet 2008 et fait à Salon de Provence a été signé par les 5 membres présents du Bureau National à savoir :

Joseph GEA, Bruno CHAMPION, Yolande RESTOUIN, Boris COLOMB, Thierry CAMILIERI.

Pour information, l'intéressé a été avisé par la poste le 22 juillet de ce recommandé qu'il n'est pas allé chercher.

Ce recommandé nous a été retourné plus de 3 semaines après par la poste.

Débat : Avant que la discussion sur le sujet ne soit ouverte, Yolande RESTOUIN fait remarquer que les points de reproches concernent seulement les manquements de Jean Michel DAÜY par rapport au SAFPT et n'évoquent nullement les problèmes d'ordre personnel.

Patrick GRANIER, rejoint par l'ensemble des participants, demande que Jean Michel DAÜY soit exclu car il a perdu sa crédibilité et qu'il ne peut plus représenter le SAFPT. Odile MUSTACCHIA déclare alors que l'on a aujourd'hui assez d'éléments pour l'exclure et qu'il est grand temps de passer au vote.

Sans que les autres points de reproches n'occasionnent le moindre débat, les participants demandent qu'il soit procédé au vote.

Avant de procéder au vote, Yolande RESTOUIN indique les mandats arrêtés au 31 décembre 2007 et attribués, au regard des documents en possession du Trésorier National, à chaque composante et ce conformément à notre statut :

| | |
|------------------------|-------------|
| → UD 13 : | 134 mandats |
| → UD 05 : | 28 |
| → UL La Trinité (06) : | 11 |
| → UD 89 : | 36 |
| → UL Blagnac (31) : | 15 |
| → UD 84 : | 191 |
| → UD 83 : | 457 |
| → UL Privas (07) : | 19 |
| → Isolé (J. GEA) : | 1 |

soit un total de 892 mandats

En application de l'article 16 des Statuts, les mandats comptabilisés pour l'UD 83 dans le cadre des votes sont limités à 223, soit 25 %, ce qui fixe le nombre des mandats à 658.

Vote à bulletin secret: Mandats : 658
Votants : 658
Exprimés : 658

Après dépouillement, le résultat est le suivant :

Pour l'exclusion de Jean-Michel DAUY en tant que membre du Bureau National : 658

Thierry CAMILIERI nous fait part de son étonnement quant à sa seule exclusion du BN et non du SAFPT.

Yolande RESTOUIN précise qu'une information du vote du Comité National sera faite aux instances locales et départementales de l'Allier qui prendront, à leur tour, la décision qu'ils jugeront nécessaire à leur bon fonctionnement.

Elle fait également remarquer que le nouveau Bureau National devra faire réglementairement appliquer les décisions avec des écrits adressés dans toutes les instances où le SAFPT est connu.

Un membre de l'assistance demande s'il ne serait pas judicieux que ce soit l'avocat conseil du SAFPT qui se charge d'informer Jean-michel DAUY de son exclusion du bureau national et des décisions prises ce jour. Cette proposition est adoptée à l'unanimité. Yolande RESTOUIN se rapprochera de Maître BAZIN dans cette perspective.

3) Trésorerie et compte-rendu des commissaires aux comptes

Boris COLOMB donne lecture des comptes et répond aux questions des participants sur certaines lignes de dépense.

Les réviseurs aux comptes font lecture du compte- rendu effectué à Valence le 6 juin 2008 et donnent quitus au trésorier.

Les comptes sont entérinés par le comité national. Les membres présents et représentés félicitent le Trésorier pour la tenue des comptes dans de telles conditions

4) Vote budget et cotisation 2009

La cotisation fixée à 25 euros au niveau national pour les sections constituées et à 52 euros pour les isolés ainsi que le budget prévisionnel pour 2009 sont adoptés à l'unanimité par le comité national.

5) Actualité et décisions nationales

→ La réponse du Ministre, Monsieur Eric WOERTH en date du 12 juin nous informant qu'une colonne propre au SAFPT pourra figurer dans le modèle de tableaux transmis aux Préfectures et nous expliquant la façon dont devaient se décompter les voix en cas de liste commune.

Yolande RESTOUIN revient sur les deux façons d'établir des listes communes. Au regard de l'interprétation et de ce qu'avait tenté de nous laisser croire la FA-FPT, plus aucun doute ne peut être émis. La véritable intention de notre ancien partenaire était bel et bien de prendre nos voix. Cet avis est repris par la quasi-totalité des participants.

Yolande RESTOUIN explique ensuite les règles de la représentativité afin que personne ne soit pris au dépourvu en cas de réclamation.

D'ailleurs au sujet de la représentativité, Yolande RESTOUIN donne lecture d'un courrier que lui a adressé le responsable du syndicat FO au sein du Conseil Régional PACA. Ce dernier indique que son syndicat attaquera systématiquement les listes de la FA-FPT dans les lieux où la représentativité au titre de l'ancienneté ne sera pas établie.

→ Le cahier de propositions nationales réactualisé par la commission de travail lors de l'A.G. de juin à Valence qui va être envoyé dans tous les Ministères

→ L'élaboration du dossier élections qui a été envoyé à l'ensemble des responsables de sections

- L'élaboration de 2 affiches
- L'élaboration de la profession de foi
- La réactualisation du livret d'accueil
- Les créations de sections
- Les adhésions par le site
- La remise en route de l'IEF-SAFPT, notre institut de formation
- La continuité de la FFP
- Les appels d'autres organisations syndicales catégorielles pour se joindre à nous pour les élections de novembre 2008. Plusieurs contacts.
- Réclamation par la FA-FPT du solde de ce que nous devons pour l'année 2007 concernant les envois de l'Echo, soit 7800 euros.

Courrier qui avait été transmis à Jean-Michel DAUY, qui apparemment l'avait gardé sous le coude.

Une réponse a été faite lors du Bureau National du 18 juillet 2008 au Président de la FA l'informant qu'il n'était pas question de nous dérober mais que nous souhaitions une facture détaillée.

Ce courrier transmis en recommandé nous est lui aussi revenu, l'intéressé ne s'étant pas déplacé pour aller le chercher. Yolande RESTOUIN reçoit l'accord du Comité National afin que ce courrier soit réexpédié à son destinataire d'origine.

6) Elections au renouvellement des membres du bureau national

En 2006, le bureau était composé des 12 personnes suivantes :

Mandats 2004-2008 (à renouveler)

Yolande RESTOUIN

Thierry CAMILIERI

Joseph GEA

Boris COLOMB

Jean-Claude GENESTE

Paule AUBREE (démissionnaire)

Jean François JAFFUEL (démissionnaire)

Jean-Luc MOTTARD (démissionnaire)

Mandats 2006-2010

Bruno CHAMPION (non renouvelable)

Jean-Pierre CAVALLARO (démissionnaire)

Geneviève FERRIERE (démissionnaire)

Jean-Michel DAUY (exclusion)

Ont fait acte de candidature, dans les délais réglementaires, en tant que nouveaux membres, les 9 personnes suivantes :

Edith PASSONI, UL Avignon présentée par l'UD 84

Roger BENOIT, UD 84 présenté par l'UD 84

Lucien GILS, UL Bonnieux, présenté par l'UD 84

Daniel CALENDINI, UD 13 présenté par l'UD 13

Patrick GRANIER, UL Blagnac présenté par l'UL Blagnac

Ont fait acte de candidature, dans les délais réglementaires, en tant que membres sortants :

Yolande RESTOUIN

Thierry CAMILIERI

Joseph GEA

Boris COLOMB

Le vote a lieu à bulletin secret par les délégués présents et représentés, au prorata du nombre de mandats attribués à chaque composante.

Résultats

Mandats : 658 Votants : 658 Exprimés : 658

Ont été élus à l'unanimité des mandats

Edith PASSONI
Roger BENOIT
Lucien GILS
Patrick GRANIER
Daniel CALENDINI
Yolande RESTOUIN
Thierry CAMILIERI
Joseph GEA
Boris COLOMB

Le nouveau Bureau National est donc composé des 9 personnes précitées ainsi que de Bruno CHAMPION.

Afin de respecter le principe du renouvellement par moitié tous les deux ans, 4 membres du bureau national seront tirés au sort en 2010 pour un nouveau mandat de 4 ans.

Joseph GEA profite de cette occasion pour demander que les statuts soient revus. Il est rejoint sur ce point par l'ensemble des participants.

Le Bureau National se réunira ci-après afin de définir les fonctions afférentes à chacun.

7) Questions diverses

→ Election membres de la commission des conflits (3 titulaires et 3 suppléants qui ne peuvent appartenir au bureau national)

S'étaient proposés le 6 juin 2008 lors de l'assemblée générale extraordinaire :

Chris AUROIRE, Serge RIMORINI, Marc MILLOUR, Bernard ARROUMEGA, Dominique QUERE, Michel ARACIL.

Yolande RESTOUIN soumet ces noms aux membres présents et représentés du comité national.

Elle demande à l'assemblée si ceux –ci veulent voter à bulletin secret ou à main levée.

Les membres présents décident que le vote se fera à main levée.

Ont été élus pour les 2 années à venir :

- Chris AUROIRE, titulaire
- Serge RIMORINI, titulaire
- Bernard ARROUMEGA, titulaire
- Marc MILLOUR, suppléant
- Dominique QUERE, suppléant
- Michel ARACIL, suppléant

→ Information concernant le transfert du siège national lors du bureau national du 4 juin 2008, confirmé lors du bureau national du 18 juillet 2008. Cette décision est approuvée et entérinée par les délégués présents et représentés siégeant au comité national.

→ Information concernant le transfert des comptes bancaires de Dax et de Vichy sur Gap, conformément aux décisions prises lors d'un bureau national il y a de nombreux mois, décisions qui n'ont jamais été exécutées et qui ont été à nouveau débattues les 4 juin 2008 et 18 juillet 2008 pour exécution.

→ Décisions prises par les deux Bureaux Nationaux s'étant tenus le 4 juin 2008 et le 18 juillet 2008. Le comité national entérine à l'unanimité l'ensemble des décisions prises lors de ces deux dates.

→ Commissaires aux comptes. Patrick GRANIER ayant été élu membre du bureau national, celui-ci, de par notre statut, ne peut plus assurer cette fonction. Il démissionne donc de cette fonction. Les commissaires aux comptes devant être élus par l'assemblée générale, Yolande RESTOUIN demande aux membres présents s'ils sont d'accord pour que les commissaires aux comptes qui sont Christian LEMOINE et Marcel ROBIN fonctionnent à deux jusqu'à la prochaine assemblée générale. Proposition acceptée à l'unanimité.

Les membres du bureau se retirent afin de définir entre eux, les fonctions afférentes à chacun et d'en faire part, comme cela a été souhaité, au comité national, avant la clôture de celui-ci.

Les membres du bureau reviennent un quart d'heure plus tard.

Bruno CHAMPION donne lecture de la composition du nouveau bureau national :

Secrétaire Générale : Yolande RESTOUIN

Secrétaires Généraux Adjoints : Bruno CHAMPION et Thierry CAMILIERI

Trésorier : Boris COLOMB

Trésorier Adjoint : Patrick GRANIER

Membres : Joseph GEA, Edith PASSONI, Daniel CALENDINI, Roger BENOIT, Lucien GILS

Les participants et les délégués présents approuvent les choix faits et félicitent le nouveau Bureau National.

Yolande RESTOUIN, au nom de ses collègues du B.N. redit l'attachement de chacun pour le SAFPT et l'objectif fixé qui est le 6 novembre prochain. Tout sera mis en œuvre pour que les résultats soient à la mesure des espérances du SAFPT. Elle demande ensuite aux membres présents de bien vouloir lui accorder encore quelques instants afin qu'elle puisse remettre une distinction honorifique, la médaille d'or du syndicalisme accompagnée de son diplôme dispensée par la Préfecture du Vaucluse et récompensant Roger BENOIT pour ses 40 années passées à défendre les droits des agents.

Ce dernier, très ému, a été chaleureusement félicité par tous les collègues présents.

Clôture du comité national à 16 heures 30 minutes.

La Secrétaire Générale
Yolande RESTOUIN

Le secrétaire de séance
Bruno CHAMPION

